Variante 2

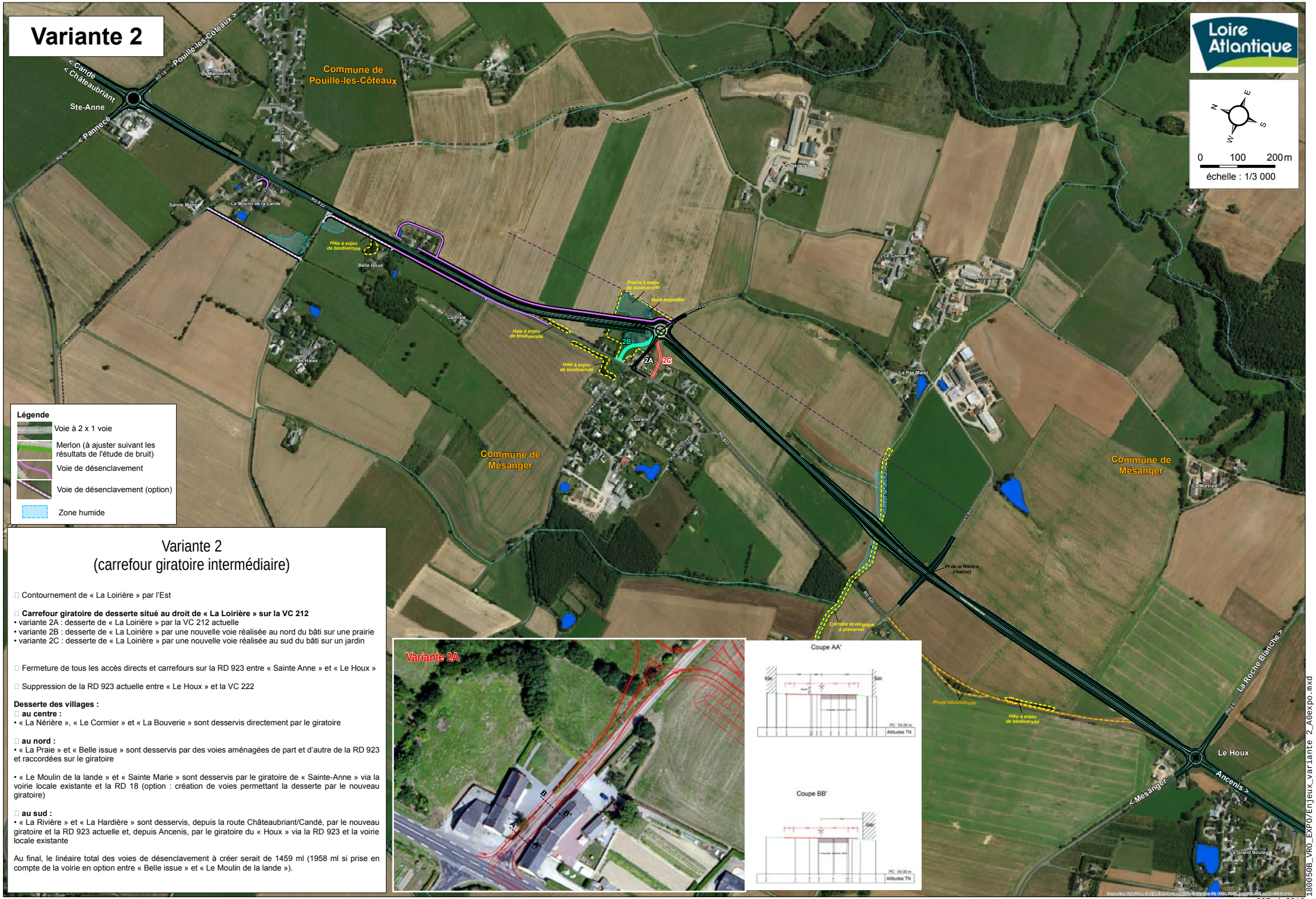

Légende

- Voie à 2 x 1 voie
- Merlon (à ajuster suivant les résultats de l'étude de bruit)
- Voie de désenclavement
- Voie de désenclavement (option)
- Zone humide

Variante 2
(carrefour giratoire intermédiaire)

- Contournement de « La Loirière » par l'Est

- **Carrefour giratoire de desserte situé au droit de « La Loirière » sur la VC 212**
  - variante 2A : desserte de « La Loirière » par la VC 212 actuelle
  - variante 2B : desserte de « La Loirière » par une nouvelle voie réalisée au nord du bâti sur une prairie
  - variante 2C : desserte de « La Loirière » par une nouvelle voie réalisée au sud du bâti sur un jardin

- Fermeture de tous les accès directs et carrefours sur la RD 923 entre « Sainte Anne » et « Le Houx »

- Suppression de la RD 923 actuelle entre « Le Houx » et la VC 222

Desserte des villages :

- **au centre :**
  - « La Nérière », « Le Cormier » et « La Bouverie » sont desservis directement par le giratoire

- **au nord :**
  - « La Praie » et « Belle issue » sont desservis par des voies aménagées de part et d'autre de la RD 923 et raccordées sur le giratoire
  - « Le Moulin de la lande » et « Sainte Marie » sont desservis par le giratoire de « Sainte-Anne » via la voirie locale existante et la RD 18 (option : création de voies permettant la desserte par le nouveau giratoire)

- **au sud :**
  - « La Rivière » et « La Hardière » sont desservis, depuis la route Châteaubriant/Candé, par le nouveau giratoire et la RD 923 actuelle et, depuis Ancenis, par le giratoire du « Houx » via la RD 923 et la voirie locale existante

Au final, le linéaire total des voies de désenclavement à créer serait de 1459 ml (1958 ml si prise en compte de la voirie en option entre « Belle issue » et « Le Moulin de la lande »).